

Comité de MAIZERET

Les Cloupias a.s.b.l.

TOURNOI DE MINI-FOOT DU SAMEDI 7 JUILLET 2018

34ième édition

REGLEMENT TOURNOI SUR HERBE

**A. GENERALITES :**

1. Le tournoi est organisé le 7 juillet 2018 à partir de 9 H15 sur le terrain de la fabrique d'Eglise (derrière l'église) Rue de Villenval à Maizeret. Il est ouvert à toutes les catégories de joueurs sans limite d’âge.
2. Chaque équipe sera tenue de fournir un arbitre à la demande de l’organisateur
3. Chaque participant est seul responsable des dégâts corporels et / ou matériels qu'il s’occasionne ou qu’il cause aux autres.
4. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, vol ou autres dommages encourus lors de cette organisation. L’inscription ne comprend pas d’assurance individuelle pour les joueurs.
5. Une petite restauration est prévue pendant la pause de midi. Les équipes désirant participer au BBQ le soir sont invitées à le signaler lors de leur inscription sur [cloupias@maizeret.net](mailto:cloupias@maizeret.net) ou [eric.nellis@skynet.be](mailto:eric.nellis@skynet.be)

**B. INSCRIPTIONS :**

1. Les équipes doivent s'inscrire préalablement auprès de l'organisateur, Eric Nellis ( par mail aux adresses [cloupias@maizeret.net](mailto:cloupias@maizeret.net) ou [eric.nellis@skynet.be](mailto:eric.nellis@skynet.be) , par fax au numéro 081 63 37 92 ou par téléphone aux numéros 081 40 20 06 ou 0478 999 501 )
2. Le nombre d'équipes participantes étant limité à 24 , seules les premières équipes inscrites et ayant versés leurs frais d’inscription participeront. Une liste d'attente sera constituée afin de pallier à tout désistement.
3. Les équipes ayant manqué de fair-play lors des éditions précédentes ne seront pas retenues.
4. Les frais d'inscription s’élèvent à 60,00 € et sont à verser sur le compte BE71 0682 2640 2269 ou à remettre à Eric Nellis. Une réduction de 10,00 € est consentie pour les paiements effectués avant le 25 juin 2018.
5. La signature de la feuille d'inscription confirme la connaissance de ce règlement.

**C. LE TERRAIN :**

1. Six terrains seront implantés sur le terrain de la fabrique d'Eglise (rue du Village à Maizeret )
2. Les buts seront ceux utilisés pour les diablotins.
3. Les ballons de match seront fournis par l'organisation. Les deux équipes devront être prêtes au bord du terrain 5 minutes avant le coup d'envoi de la rencontre.
4. Chaque équipe est priée de se munir de ses propres ballons d’entraînement

**D. LES EQUIPES :**

1. Sur le terrain, les équipes seront composées de **5 joueurs dont le gardien de but**.
2. Chaque équipe peut être accompagnée de 2 personnes (1 coach et 1 délégué) et peut aligner un maximum de 10 joueurs. Un capitaine d’équipe fera partie des joueurs.
3. Les accompagnants et les remplaçants restent assis sur le banc en zone neutre.
4. Equipement :

- Les chaussures à studs alu sont interdites

- Les protèges tibias sont conseillés. Les bas seront remontés.

- Les maillots ne seront pas fournis par l'organisation. Les maillots seront dans les shorts.

- Le gardien aura un maillot de couleur différente de celui des autres joueurs.

1. Les joueurs ne devront porter aucun objet dangereux (montre, gourmettes....)
2. Un joueur d’une équipe pourra s’aligner avec une autre équipe moyennant le respect du fair-play ( équipe incomplète, joueur blessé, équipe éliminée, etc. ) et l’accord préalable du comité d’organisation

**E. VESTIAIRES.**

1. Des vestiaires communs à toutes les équipes seront maintenus ouverts pendant toute la durée du tournoi.
2. Des douches sont prévues.

**F. TOURNOI.**

**Les horaires seront communiqués ce jour là en fonction des matches de la Coupe du Monde 2018.**

1. Pour éviter des retards lors des poules éliminatoires, les équipes seront présentes au terrain de Maizeret dès 9h00 pour débuter les matchs à 09h15
2. Premier tour : 8ième de finale : les 2 premiers de chaque poule passent au tour suivant

4 poules de 6 équipes avec classement final par points

- les points par match sont : victoire = 3; nul avec but = 2; nul blanc= 1; défaite = 0.

En cas d'égalité de points au classement final, les équipes seront départagées selon les critères dans l'ordre suivant :

1. goal average particulier entre les équipes ex-aequo

2. goal average général

3. meilleure attaque

4. meilleure défense

5. en cas d’égalité parfaite, une série de 3 tirs au but sera effectuée ; si égalité, nouvelle série tirée par des joueurs différents, terminée au premier tir raté à égalité de tirs.

1. Deuxième tour avec 8 équipes – match par élimination directe  :

- en cas d'égalité à la fin de la rencontre, le départage se fera par séance de tirs au buts :

1ère série de 3 tirs exécutés par les joueurs ayant terminés le match; si égalité, nouvelle série tirée par des joueurs différents, terminée au premier tir raté à égalité de tirs.

1. Troisième tour avec 4 équipes – match par élimination directe  :

- en cas d'égalité à la fin de la rencontre, le départage se fera par séance de tirs au buts :

1ère série de 3 tirs exécutés par les joueurs ayant terminés le match; si égalité, nouvelle série tirée par des joueurs différents, terminée au premier tir raté à égalité de tirs.

1. Finale :

- en cas d'égalité à la fin de la rencontre, le départage se fera par séance de tirs au buts :

1ère série de 3 tirs exécutés par des joueurs ayant terminés le match; si égalité, nouvelle série tirée par des joueurs différents, terminée au premier tir raté à égalité de tirs.

**G. LOIS DU JEU :**

1. Sur coup d'envoi, un but ne peut être marqué directement.
2. Les corners et les touches sont jouées au pied. Un but direct sur touche n'est pas valable.
3. Lorsque le ballon sort en sortie de but, la remise en jeu est obligatoirement effectuée à la main à la limite de sa surface de réparation. Le ballon sera en jeu lorsqu'il aura été lancé à la main par le gardien au-delà de la surface et qu'il aura été touché du pied ou de la tête par un joueur partenaire ou adversaire ( pas de but marqué directement suite à un dégagement à la main par le gardien ).
4. En cours de jeu, lorsque le gardien contrôle le ballon, il doit obligatoirement le remettre en jeu à la main depuis sa surface de réparation et pourra le jouer au pied hors de sa surface.
5. Lors d'une infraction du gardien aux points G3 et G4, le ballon lui est restitué et la remise en jeu recommencée.
6. En cours de jeu, lorsque le gardien contrôle le ballon des mains dans sa surface, il peut après l'avoir lâché le reprendre.
7. Les tackles sont interdits et considérés comme faute grave.
8. Le hors-jeu n'existe pas.
9. Toutes les fautes sont sanctionnées d'un coup franc direct à l'endroit de la faute avec mur à 5 m de la faute pour autant qu'elles soient situées à l'extérieur de la surface du gardien de but.
10. Toutes les fautes commises par un joueur dans sa propre surface sont sanctionnées par un penalty pour hands, tackle, violence ou par un coup franc indirect à l'endroit de la faute avec mur à 5 m ou sur la ligne de but pour les fautes bénignes ( bousculade, accrochage involontaire ).
11. Lors de toutes les remises en jeu ( coup d'envoi, touche, coup franc ) l'adversaire se trouvera au moins à 5 m ou sur la ligne de but entre les montants.
12. Les changements volants sont autorisés. Le joueur remplaçant doit attendre la sortie du remplacé pour pénétrer sur le terrain. Une exclusion de 3 minutes sanctionnera les fautifs. Un joueur remplacé peut revenir au jeu.

# H. FAUTES ET INCORRECTIONS

1. L'indiscipline est sanctionnée sur place à la volonté du règlement spécifique de l'épreuve.
2. Sont considérées comme fautes graves :

- conduite et attitude brutales ou violentes

- le cas d'un joueur partant seul au but et qui est retenu ou déséquilibré de manière irrégulière ou qui est victime d'un croc en jambe par un adversaire

- le cas d'un joueur détruisant volontairement une occasion nette de but en arrêtant le ballon de la main dans sa propre surface

- tout acte ou parole incorrects **envers un arbitre** en ce y compris les rouspétances excessives que ce soit avant, pendant ou à la fin du match

1. Ces fautes, en plus de la sanction technique (coup franc ou penalty), seront sanctionnées d'une exclusion du fautif pendant 3 minutes et **d’une exclusion définitive du tournoi si les faits sont en rapport avec un arbitre**
2. Toute infraction aux conditions de remplacement est sanctionnée de la même manière et la reprise du jeu est faite par un coup franc pour l'adversaire.
3. Lors d'exclusion, le remplacement est autorisé.
4. La récidive entraîne l'exclusion définitive du tournoi pour le joueur concerné.
5. Les réclamations éventuelles seront formulées au comité d'organisation par le capitaine d'équipe. Les décisions du comité d’organisation seront sans appel.
6. Toute éventualité non prévue au règlement sera tranchée par le comité d’organisation du tournoi.

**L'ENGAGEMENT AU TOURNOI IMPLIQUE**

**LA PLEINE CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION**

**DU PRESENT REGLEMENT.**

FORMULAIRE D’INSCRIPTION AU TOURNOI DE MAIZERET DU 07/07/2018

Equipe numéro : ................. Appelation : ..................................................................

Responsable : .............................................................................................. Tél – GSM : .........../..................

Capitaine : ................................................................................................... Tél – GSM :............./..................

**Liste des Joueurs**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom et prénom** | **Date de naissance** | **Adresse** | **Signature**  **obligatoire** |
| 1. |  |  |  |
| 2. |  |  |  |
| 3. |  |  |  |
| 4. |  |  |  |
| 5. |  |  |  |
| 6. |  |  |  |
| 7. |  |  |  |
| 8. |  |  |  |
| 9. |  |  |  |
| 10. |  |  |  |

Par notre signature, nous confirmons avoir pris connaissance du règlement et nous y conformer. L'organisateur décline toute responsabilité et chaque participant est responsable des dégâts corporels ou matériels provoqués à lui-même, à autrui, à ses biens et aux biens d'autrui. Les frais d'inscription **ne comprennent pas une assurance individuelle**.

Pour l'équipe: Pour l'organisateur, Eric Nellis :

........................ …..............................................

Pour tous renseignements complémentaires : Eric NELLIS – tél. 081/40 20 06 – gsm 0478 / 99 95 01

[eric.nellis@skynet.be](mailto:eric.nellis@skynet.be)